

Les migrations sont des phénomènes en évolution continue. Divers facteurs conduisent à une complexification des flux migratoires. Cela nécessite d'accentuer la coopération avec les pays d'origine pour lutter contre le trafic d'êtres humains, maximiser la légalité des arrivées et réduire ainsi la fragilité des nouveaux arrivants, en particulier des mineurs non accompagnés. D'autant plus que dans de nombreux pays les jeunes, dans leur ensemble, éprouvent des difficultés à intégrer le marché de l'emploi. Un certain nombre d'Etats adaptent leurs procédures administratives nationales pour faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés. En effet l'intégration de tous les jeunes, notamment sur le marché du travail, est, faut-il le rappeler, une clé de la cohésion sociale.

Les jeunes migrants doivent faire face le plus souvent à une série d'obstacles spécifiques à leur groupe. Ces jeunes subissent régulièrement des discriminations, qui varient dans leur intensité et leur forme selon les pays. Nous avons, lors de cette session, pris connaissance des mesures anti-discriminations récentes les plus efficaces, le CV anonyme n'étant pas la solution définitive.

Un grand nombre de jeunes migrants n'optent pas pour la nationalité du pays où ils résident. Il serait parfois judicieux de promouvoir l'obtention de la nationalité du pays en question.

Autre point d'attention, la nécessité d'une meilleure prise en charge des migrants qui arrivent dans le pays hôte au moment de l'adolescence. Ce groupe comporte un risque plus élevé de rejoindre le groupe des inactifs faiblement qualifiés ou NEET (acronyme anglais de l'expression «not in employment, education or training»). Les programmes de remise sur les rails pour ces jeunes sont certes coûteux en investissements de tous ordres mais sont et resteront incontournables pour nos sociétés. C'est une question qui relève en grande partie de la responsabilité des Etats. Il est certain que des organes décentralisés comme les Services publics pour l'emploi ont un rôle important à jouer dans ce domaine.

Certains Etats mènent des réformes afin de créer ou renforcer les liens existants entre le jeune (ou l'enfant), la famille et l'école, pour favoriser une intégration sociale la plus précoce possible. L'acquisition dès le plus jeune âge des connaissances linguistiques nationales est cruciale et cela passe par un meilleur accès à l'école maternelle. Ces éléments sont régulièrement cités pour atténuer les futures difficultés académiques et prévenir le décrochage scolaire. Cela étant, même lorsque l'égalité de droit est garantie dans de très nombreux pays, l'inégalité dans les faits demeure dans bien des cas.

Un autre obstacle abordé fut celui de la difficile connexion des jeunes migrants avec les réseaux institutionnels, relationnels, professionnels formels et informels du marché de l'emploi. Nous avons pu entendre lors de cette session des exemples et réflexions à propos de la médiation, du tutorat ou mentorat en vue de faciliter la mise en relation de ces jeunes avec la sphère du travail.